



Appel à projets MÉCÉNAT 2026



aquatiris.com

Infos pratiques :



3 500 €
DE DOTATION



CANDIDATURE DU
15/09 AU 15/12/25



REMISE EN PRÉSENTIEL
02/02/26 ST-MALO

La nature fait bien
(mieux) les choses

Chaque année, le réseau Aquatiris soutient les acteurs de la société civile que sont les associations. C'est pourquoi, nous lançons un appel à candidatures pour soutenir un projet avec une enveloppe de dotations n'excédant pas les 3 500 €, pouvant être attribuée à un unique projet ou répartie entre plusieurs. Le réseau, dans son ensemble, élira parmi les projets présélectionnés, le(s) projet(s) soutenu(s).

AXES PRIORITAIRES

- Environnement, développement durable
- Éducation populaire, solidarité
- Handicap

BENEFICIAIRES

- Association type Loi 1901 à but non lucratif, d'intérêt général obligatoirement, enregistrée au Registre National des Associations (RNA), à compétences en matière culturelle, ou d'éducation à l'environnement ou au développement durable ou structure éligible au mécénat,
- Projet précis, daté et chiffré visant à mettre une nouvelle action en place ou à développer une activité existante.

ACTIONS NON ELIGIBLES

- Les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations,
- Les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé,
- Les projets transmis hors délai ou incomplets.

CRITERES D'EXAMEN DU PROJET

- Cohérence du contenu de l'action et pertinence du projet par rapport aux valeurs d'Aquatiris,
- Pertinence du projet à caractère innovant ou exemplaire,
- Cohérence de l'action dans le temps, projets réalisables durant l'année civile 2026,
- Cohérence partenariale de l'action,
- Budget prévisionnel détaillé, réaliste et équilibré,
- Moyens pédagogiques mis en œuvre et pertinence des cibles visées,
- Tout projet doit obligatoirement s'appuyer sur des éléments argumentaires justifiant son bien-fondé, une méthode et un plan d'action, des objectifs attendus et des indicateurs d'évaluation.

CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projets : 15 septembre 2025
- Clôture de dépôt des dossiers : 15 décembre 2025 à 12h00
- Etude des dossiers et soumission aux votes auprès de notre réseau national : début janvier 2026
- Notification de la décision : mi janvier 2026 au plus tard
- Remise au(x) lauréat(s) : 02 février 2026 18h30 en présentiel à Saint-Malo (35)

CANDIDATURE

Votre demande (cf formulaire ci-après) accompagnée des pièces justificatives vous semblant les plus pertinentes à sa constitution (lettre de demande, présentation du projet, budget détaillé incluant les éventuels autres soutiens financiers, rapport d'activité...) peut être envoyée par voie électronique à contact@aquatiris.fr ou par voie postale à : Aquatiris - Mécénat 2026 - 7 rue des artisans, 35310 Bréal-sous-Montfort.

STRUCTURE ASSOCIATIVE

Nom :

Adresse postale :

Site internet :

Date de création :

Nombre d'adhérents : Nombre de salariés (ETP) : Nombre de bénévoles :

Avez-vous déjà sollicité l'aide mécénat d'Aquatis ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour quels projets ?

PORTEUR DU PROJET

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Fonction dans la structure associative :

Comment votre structure a-t-elle eu connaissance de l'action mécénat d'Aquatis ?

☐ Internet ☐ Presse locale ☐ Presse nationale ☐ Relations (famille, amis...)
☐ Autre porteur de projet ☐ Autre

☐ Certifie que votre projet se situe dans une des catégories suivantes :

- Environnement, développement durable
- Éducation populaire, solidarité
- Handicap

☐ Atteste avoir pris connaissance des conditions générales de l'appel à projets (page 6).

Date et signature du représentant :



This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines, typical of primary-ruled notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

.....

BESOINS SUR CE PROJET

Matériel :

.....

Humain :

.....

Communication :

.....

Autres :

.....

CALENDRIER DU PROJET

Date de préparation :

Date de mise en œuvre :

Date de présentation :

FINANCEMENT

Coût prévisionnel du projet :

Autres soutiens financiers :

..... ☐ En cours ☐ Acquis

..... ☐ En cours ☐ Acquis

..... ☐ En cours ☐ Acquis

..... ☐ En cours ☐ Acquis

..... ☐ En cours ☐ Acquis

N'oubliez pas de joindre à votre demande les documents vous paraissant utiles pour appuyer votre candidature (lettre de demande, présentation de votre structure et/ou du projet, budget détaillé, ...).

Nous avons hâte de découvrir votre projet !

CONDITIONS GENERALES DE L'APPEL A PROJETS

1. Objectif de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir des initiatives liées à l'environnement, le développement durable, l'éducation populaire, la solidarité, le handicap, à travers une dotation sous forme de mécénat.

2. Critères d'éligibilité

Sont éligibles à cet appel à projet :

- Association type Loi 1901 à but non lucratif, d'intérêt général obligatoirement, enregistrée au Registre National des Associations (RNA), à compétences en matière culturelle, ou d'éducation à l'environnement ou au développement durable ou structure éligible au mécénat basée en France,
- Projet précis, daté et chiffré visant à mettre une nouvelle action en place ou à développer une activité existante en France.

Ne sont pas éligibles :

- Les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations,
- Les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé,
- Les projets transmis hors délai ou incomplets.

3. Processus de candidature et de sélection

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire complété et pièces justificatives fournies par email à contact@aquatiris.fr ou par voie postale à Aquatiris, Appel à mécénat 2026, 7 rue des artisans, 35310 Bréal-sous-Montfort avant la date limite 15 décembre 2025 12h.

- Lancement de l'appel à projets : 15 septembre 2025
- Clôture de dépôt des dossiers : 15 décembre 2025 à 12h00
- Etude des dossiers et soumission aux votes auprès de notre réseau national : début janvier 2026
- Notification de la décision : mi janvier 2026 au plus tard
- Remise au(x) lauréat(s) : 02 février 2026 18h30 en présentiel à Saint-Malo (35)

4. Critères de sélection

Les projets seront notamment évalués selon les critères suivants :

- Impact potentiel
- Faisabilité
- Prévisionnel

5. Montant de la dotation

La dotation totale est de 3 500 €. Celle-ci pourra être répartie entre plusieurs projets, selon les besoins et le mérite des propositions.

6. Engagements des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'engagent à :

Utiliser les fonds uniquement pour les fins décrites dans le projet soumis.

Communiquer l'évaluation finale du projet.

7. Propriété intellectuelle

Toute propriété intellectuelle créée dans le cadre du projet reste la propriété des bénéficiaires. Toutefois, Aquatiris se réserve le droit de communiquer sur le projet.

8. Remise de la dotation

La remise de la dotation sera conditionnée à la présence physique du lauréat, représenté par son représentant légal ou un représentant désigné par celui-ci, lors de la Convention Nationale Aquatiris qui se tiendra le 2 février 2026 à Saint-Malo. Les frais de transport, d'hébergement et autres pour assister à cet événement seront à la charge du lauréat. Cependant, le dîner en présence du réseau Aquatiris du 2 février 2026 sera pris en charge par Aquatiris.

9. Dispositions légales

Cet appel à projet est soumis à la législation française. En cas de litige, les tribunaux de Rennes seront compétents.